
 PREMIER DISCOURS

PRONONCÉ par CLÉMENT XIV
dans le Consistoire secret, tenu
le 24 Septembre 1770 ;

*AU sujet de la Réconciliation du
Portugal avec la Cour de Rome.*

IL semble, nos Vénérables Freres, que la Providence ait choisi ce jour, 24 de ce mois, pour que je vous notifie le grand événement qui nous rassemble dans ce lieu. Ce même jour, l'anniversaire de mon arrivée à Rome, de mon élévation à la Pourpre, quelque indigne que je fusse de cet honneur, est enfin celui où je vous annonce une réconciliation pleine & entiere avec le Portugal.

Nous venons de recevoir des preuves les plus sinceres & les plus éclatantes

tantes de la soumission & du zele de Sa Majesté Très-Fidelle à notre égard ; elles ont même surpassé notre attente. Non-seulement les anciennes coutumes & les anciens égards qui subsistoient entre nous & cette Couronne sont renouvelés, mais encore confirmés de maniere qu'ils ont acquis une nouvelle force.

Quand nous prédions ce qui vient d'arriver, nous fondions notre espoir sur la foi & sur la piété de notre très-cher Fils en Jesus-Christ, qui donna dans tous les temps les marques les plus sûres de son zele pour la vraie Religion. Le jour où nous avons été instruits de sa réconciliation, a augmenté la gloire & les avantages du Saint Siege, en nous remplissant de consolation & de joie. Aussi n'y a-t-il rien que nous ne devions entreprendre, pour témoigner toute notre reconnoissance à Sa Majesté Très-Fi-

delle, & n'y a-t-il point de souhaits que nous ne devions former pour sa conservation, & pour celle de Marie-Anne-Victoire son auguste & chere Epouse, qui s'est rendue son émule, en travaillant elle-même avec le plus grand zele à cet accommodement. Le Comte d'Oyeras, Secretaire d'Etat, est aussi digne de notre reconnoissance & de nos éloges, sans oublier le Commandeur d'Almada, Ministre Plénipotentiaire auprès de notre Personne, & que nous avons souvent entendu avec la plus grande joie, nous déclarer les sentimens pieux & magnanimes du Roi Très-Fidele. Comme il n'y a pas de moyen plus propre à nous acquitter de notre gratitude envers un Prince si digne de nos éloges, que de prier Dieu pour qu'il le comble de ses prospérités: supplions-le sans interruption de nous accorder cette faveur, &c.

 II. DISCOURS

D E

C L É M E N T X I V,

Prononcé dans le Consistoire secret,
tenu le 6 Juin 1774,

Sur la mort de LOUIS XV.

Vénérables Freres,

SI quelque chose pouvoit nous consoler au milieu de nos pénibles travaux, c'étoit de savoir que Louis le Roi Très-Chrétien avoit les meilleures intentions & le plus grand attachement pour la Religion, ainsi que pour notre Personne; mais hélas! cette consolation devient aujourd'hui le sujet de la plus vive douleur. Notre vie est remplie d'amertume depuis le funeste événement de sa mort arrivée à la suite de la plus cruelle ma-

R 2

ladie. Nous en sommes d'autant plus fortement consternés, que nous l'avons perdu au moment qu'il venoit de nous donner les preuves les plus éclatantes de sa justice, de sa magnanimité & de sa tendre affection envers nous & le Saint Siege Apostolique. Ce qui nous afflige encore plus, c'est que nous ne pouvons maintenant nous acquitter envers lui, que par des larmes & par des regrets.

Adorons néanmoins les décrets de la divine Providence, & en nous soumettant aux ordres du Tout-Puissant, de qui dépend absolument la destinée des Rois, reconnoissons que tout est dirigé par sa sagesse & pour sa plus grande gloire.

Il n'y a que cette résignation à la volonté divine qui puisse diminuer notre douleur. A peine eûmes-nous appris les dangers dont la vie du Roi étoit menacée, que nous adressâmes

au Ciel les plus ferventes prières pour obtenir sa guérison. Toute la France éplorée s'unissoit alors à nous, & toute la Famille Royale versant des torrens de pleurs, s'acquittoit du même devoir, & particulièrement notre très-chère Fille en Jesus-Christ, Marie-Louise de France, qui de sa sainte retraite, élevoit les mains vers le Ciel, & pouffoit les plus profonds soupirs.

Si nos vœux n'ont pas été exaucés, nous avons du moins une vive espérance que nos prières pourront être utiles au repos de son ame, & lui procurer une gloire éternelle.

Notre espoir est fondé sur l'amour qu'il eut toujours pour la Religion Catholique, sur son attachement au Saint Siege, sur ses bonnes intentions pour nous, & dont il nous a donné des marques jusqu'au dernier soupir; enfin sur le repentir sincere qu'il a

témoigné en présence de toute sa Cour, demandant pardon à Dieu & à son Royaume des égaremens de sa vie, & ne desirant plus vivre que pour les réparer.

Les mêmes prieres que nous avons faites en secret pour le repos de son ame, nous les ferons en public, sans que cela nous empêche de nous souvenir de lui devant Dieu, jusqu'à la dernière heure de notre vie.

Nous devons vous déclarer à cette occasion, nos Vénérables Freres, que Louis-Auguste, notre très-cher Fils en Jesus-Christ, petit-Fils du feu Roi, succede aux Etats & Royaumes de son Aieul, ayant en même temps hérité de toutes les vertus héroïques de l'auguste Maison des Bourbons.

Nous connoissons déjà parfaitement son zele & son attachement pour la Religion, ainsi que son amour filial envers nous. Ses Lettres touchantes

& remplies d'affection, jointes à la renommée qui publie déjà de toutes parts ses rares qualités en font la preuve la plus convaincante. Aussi n'avons-nous rien plus à cœur que de répondre, le plus qu'il nous sera possible, à de si louables sentimens.

Nous devons pareillement vous informer que notre Vénérable Frere François-Joachim, Cardinal de Bernis, ci-devant Ministre du feu Roi auprès de notre Personne, a été confirmé en cette qualité par des Lettres de créance qu'il nous a présentées. En vous marquant à ce sujet notre pleine satisfaction, nous voyons éclater la vôtre, sachant que vous êtes aussi persuadés que nous, qu'il est le plus fidele interprete des intentions de son Roi & des nôtres, pour entretenir la plus heureuse harmonie.

Conjurons, par les plus ardentés prieres, le Tout-Puissant de qui les Rois tiennent leur Couronne & leur

empire, de répandre ses plus abondantes bénédictions sur notre très-cher Fils en Jesus-Christ, Louis-Auguste de France; afin que dans le cours de son regne, il jouisse de toutes les prospérités, & qu'il vive d'une maniere aussi utile au bien de la Religion, qu'avantageuse à l'illustre Nation Françoisé.



B U L L E

P O U R

LE JUBILÉ UNIVERSEL

de l'Année 1775.

CLÉMENT, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à tous les Fideles en Jesus-Christ, qui ces présentes Lettres verront, Salut & Bénédiction Apostolique.

L'AUTEUR de notre salut, Jesus-Christ notre Seigneur; ne s'est pas contenté de procurer aux hommes, par sa passion & par sa mort, la délivrance de l'ancienne servitude du péché, le retour à la vie & à la liberté, l'élévation au titre sublime de cohéritiers de sa gloire & d'Enfans

R 5